

Catalogue des **bénéficiaires** du CNAS 2026



Vos contacts

Votre correspondant: votre interlocuteur privilégié !

Il vous informe et vous conseille sur les prestations, l'évolution de l'offre et l'actualité du CNAS.

Si vous avez besoin d'aide, et en toute confidentialité, il vous accompagne dans vos demandes de prestations, et assure le suivi de vos dossiers.



Votre antenne régionale

Nord-Est
E-mail: ne@cnas.fr
Tél.: 03 21 01 75 00

Ouest
E-mail: ouest@cnas.fr
Tél.: 02 43 59 24 30

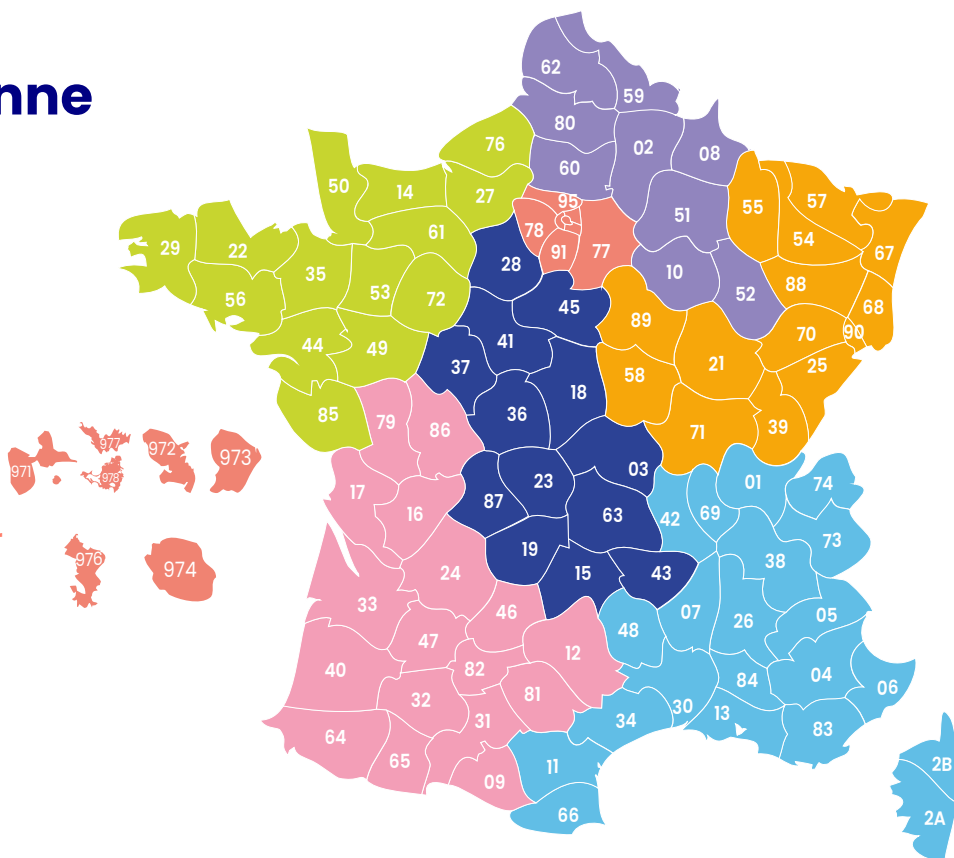
**Île-de-France
Outre-mer**
E-mail: idf@cnas.fr
E-mail: outre-mer@cnas.fr
Tél.: 01 30 48 71 00

Centre
E-mail: centre@cnas.fr
Tél.: 04 70 90 69 10

Est
E-mail: est@cnas.fr
Tél.: 03 90 40 72 00

Sud-Ouest
E-mail: so@cnas.fr
Tél.: 05 56 16 06 05

Sud-Est
E-mail: se@cnas.fr
Tél.: 04 66 04 29 29



Accueil téléphonique

lundi - mardi - mercredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
jeudi: de 9h à 11h et de 13h30 à 17h
vendredi: de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h

**Avant d'appeler, merci de vous munir
de votre numéro de bénéficiaire CNAS.**

Édito

985 000 bénéficiaires aujourd'hui, 1 million demain : ensemble, nous construisons une action sociale toujours plus forte !

Suite à la mise en place en 2025 du traitement social et fiscal applicable à certaines prestations, la revalorisation de 10 % décidée par notre conseil d'administration s'est traduite par une amélioration nette pour 99 % des demandeurs de ces prestations.

Année après année, le CNAS adapte son offre pour accompagner votre quotidien et les moments forts de votre vie.

Illustration en 2026 : les aides Forfait Sport, Enfant handicapé et Précarité énergétique sont revalorisées et, comme vous étiez nombreux à l'attendre, les Chèques-Vacances seront disponibles au cours de l'année en version numérique, et toujours en version papier.

Humaine, solidaire, équitable : notre action sociale vous accompagne tout au long de cette année 2026, que je vous souhaite la plus belle et la plus heureuse !



René Régnauld

**Président du CNAS
Maire honoraire
de Saint-Samson-
sur-Rance (22)
Sénateur honoraire**

CNAS – siège social : 3 rue Gustave Eiffel – CS 30406 – 78284 Guyancourt Cedex
Association loi 1901 déclarée sous le numéro W784000458 à la préfecture des Yvelines
(J.O. du 5 août 1967). SIRET 309 954 956 000 61. Imprimé en 925 000 exemplaires
en 2025 par esPRINT – 14 Rue de la Pépinière – 75008 Paris.

Directeur de la publication : René Régnauld – Directrice de la rédaction : Catherine Froger. La diffusion de ce catalogue est réservée aux bénéficiaires du CNAS soit via distribution papier ou numérique, soit via l'intranet sécurisé de la structure adhérente. Ce catalogue n'est pas un document contractuel. Le CNAS ne pourra être tenu responsable d'éventuelles erreurs typographiques. Les prestations sont soumises à des critères d'attribution repris dans le Guide des prestations.
Réalisation : Agence Bastille – Crédits photos : Gettyimages (Mariia Vitkovska, FG Trade, Ijubaphoto, Igor Alecsander, Ijubaphoto, DuxX, Maskot, Klaus Vedfelt, Nicola Tree, Oscar Wong, Daniel Milchev, Unaihuiziphotography), iStock : Peopleimages.

Document confidentiel, réservé aux bénéficiaires du CNAS.

Sommaire

Le CNAS à votre service 4-7

Votre quotidien

Toutes les prestations	8-9
Acheter un véhicule	10
Assurances	10
Louer un véhicule	11
Acheter un vélo	11
Ticket CESU	12
Abonnements magazines	12
Chèques et cartes-cadeaux	13

Vos enfants

Toutes les prestations	14-15
------------------------------	-------

Solidarité

Toutes les prestations	16-17
Écoute sociale	16

Prêts

Accompagnement aux prêts BFM	19
Tous les prêts	19-23

Culture & loisirs

Forfait Sport	24
Carte pêche – Permis de chasse	24
Chèque Lire, Chèque Culture	25
Chèque Up Sport&Loisirs	25
Coffrets cadeaux	26
Billetterie internationale	26
Billetterie	27
Offres locales	28

Vacances

Plan épargne Chèques-Vacances	29
Réserver ses vacances	30
Prestataires séjours et voyages	31-42
Programmes ANCV jeunes et seniors ..	42



Les conditions sont susceptibles de modifications en cours d'année. Consultez régulièrement cnas.fr pour suivre l'actualité de l'offre.



Sur cnas.fr, votre action sociale à 100 %

Activez votre compte en ligne et profitez de toute l'offre du CNAS !

- Gérez vos informations personnelles : coordonnées bancaires, situation familiale...
- Demandez vos prestations
- Commandez auprès de nos prestataires
- Ouvrez votre plan épargne Chèques-Vacances
- Réservez vos vacances
- Accédez aux codes promo des offres locales
- Et beaucoup d'autres avantages à découvrir

Une question ?

- Téléchargez le **Guide des prestations** depuis votre compte en ligne. Il détaille toutes les conditions d'attribution des prestations.



- Consultez la **rubrique Aide & Contact** en haut à droite du site.



Pour être informé(e) de tous les bons plans et promotions, **abonnez-vous à notre page Facebook et notre newsletter CN@S Bénéficiaire** (dans la rubrique Ressources utiles de votre compte en ligne) !



Les essentiels à retenir

Votre identifiant personnel CNAS

Composé de 7 chiffres et 1 lettre, il vous permet d'activer votre compte en ligne sur cnas.fr, demander vos prestations...

En complément, votre attestation de droits au CNAS est téléchargeable sur votre compte en ligne. Elle vous sera demandée pour accéder aux Offres locales (voir page 28).

Sous quel délai demander une prestation ?

Les prestations peuvent être demandées jusqu'à 6 mois après la date de l'évènement (délai de forclusion).

Pour les prestations Rentrée scolaire et Noël des enfants, versées en titres-cadeaux, les dates de demande sont indiquées page 14.

Qui sont mes ayants droit ?

Votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs ; vos enfants à charge et ceux de votre conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs, vivant sous votre toit (cf. *Guide des prestations*).

Quelle est ma tranche d'imposition ?

Le montant de certaines prestations varie en fonction de votre tranche d'imposition. Cette dernière est fixée par le montant de la ligne 14 figurant sur votre avis d'impôt 2025, intitulée « Impôt sur les revenus soumis au barème », avant décote.

Tranche d'imposition 1	le montant de la ligne 14 est inférieur ou égal à 1000 €
Tranche d'imposition 2	le montant de la ligne 14 est compris entre 1001 et 1800 €
Tranche d'imposition 3	le montant de la ligne 14 est supérieur à 1800 €

Les revenus du couple sont pris en compte.

Si vous ne fournissez pas votre avis d'impôt, le montant de la prestation correspondant à la tranche 3 sera automatiquement appliqué, sans régularisation possible.

Comment demander une prestation ?

1

Sur cnas.fr

La solution la plus simple et la plus rapide !

2

Par courrier

Envoyez le formulaire complété accompagné des pièces justificatives

pour les demandes de prestations à :

**> CNAS – TSA 70042 –
27091 ÉVREUX CEDEX 9**

pour les demandes de prêts instruits par la BFM à :

**> BFM – Service instruction & décision
des crédits 56-60 rue de la Glacière
75013 PARIS**



Conformément à son règlement de fonctionnement, le CNAS **effectue des contrôles sur le versement des prestations**. En cas de fraude avérée (fausse déclaration d'ayant droit, falsification de documents, absence de justificatifs...), le CNAS applique des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion du bénéficiaire. Dans tous les cas, celui-ci devra **rembourser l'intégralité des sommes indûment perçues**.

Les nouveautés au catalogue

Augmentation du montant de 3 prestations

- Prestation Enfant handicapé: 260 et 670 € (au lieu de 253 et 660 €) en fonction du taux de handicap.
- Aide précarité énergie: jusqu'à 300 € (au lieu de 100 €).
- Forfait Sport: 37 et 62 €, soit + 2 €, en fonction de la composition familiale.

Prestations Rentrée Scolaire: un seul critère pour plus de simplicité !

Le seul critère devient le niveau de diplôme préparé:

- > pour un diplôme de niveau 3 ou 4 (CAP, BEP ou baccalauréat, de la 6^e à la terminale): demandez la prestation Rentrée scolaire Études secondaires;
- > pour un diplôme de niveau 5 à 8 (BTS, licence, master, doctorat...): demandez la prestation Rentrée scolaire Études supérieures.

N'attendez plus la fin du séjour pour percevoir votre prestation !

Prestations Séjours vacances enfant et jeune, sans enfant à charge et retraité, Classe d'environnement et Séjour linguistique: vous pouvez désormais les solliciter dès réception de la facture du séjour.

Votre demande doit nous parvenir dans les 6 mois maximum suivant la date de la facture.

Prestation Accompagnement aux prêts BFM: facilitez le financement de votre projet !

Le CNAS prend en charge une partie des intérêts liés à votre prêt BFM.

Demandez cette prestation après virement des fonds par la BFM sur votre compte.

Chèques-Vacances: courant 2026, préférez la version dématérialisée !

Avec l'application Chèques-Vacances Connect sur votre smartphone, payez vos vacances et vos loisirs sur place, par téléphone ou en ligne.

La version classique papier est toujours disponible.

Billet de cinéma: augmentation du tarif

En raison de la forte augmentation du prix public, le tarif du billet subventionné par le CNAS passe de 4,50 € à 5,50 €. Pour information, le tarif public moyen est de 12,49 €.

Zoom sur les prestations (hors partenariats)

Page

Montant

Âge maximum dans l'année civile

Prestations sans condition de ressources

Ouvertes à tous les bénéficiaires

8	Mariage ou Pacs du bénéficiaire 	253 €	
8	Permis de conduire bénéficiaire 	165 €	
8	Déménagement pour mobilité professionnelle	220 € ²	
8	Déménagement pour changement de situation familiale 	220 € ²	
8	Médaille du courage ou de la sécurité intérieure 	110 €	
8	Rentrée scolaire du bénéficiaire	47 €	25 ans
		160 / 112 / 80 € ¹	25 ans
8	Médaille d'argent / de vermeil / d'or	170 / 185 / 245 €	
9	Aide à domicile	300 € ²	
9	Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique 	187 € (+ 10 € par année suppl.)	
16	Catastrophe naturelle	600 € ²	
16	Handicapé avec tierce personne 	237 €	
16	Décès du bénéficiaire	1000 €	
16	Décès d'un enfant à charge-conjoint-ascendant 	902 €	
19	Accompagnement aux prêts BFM 		
24	Carte pêche	20 / 16 / 7 / 4 € ²	
24	Permis de chasse	20 €	
24	Forfait Sport	37 ou 62 € ²	

Ouvertes aux bénéficiaires avec enfant(s) à charge

14	Naissance, adoption, reconnaissance 	242 €	18 ans pour adoption et reconnaissance
14	Naissance, adoption, reconnaissance multiple 	325 € par enfant	18 ans pour adoption et reconnaissance
14	Garde jeune enfant	150 / 120 / 100 € ¹⁻²	3 ans
14	Noël des enfants	30 €	10 ans
14	Soutien à l'éveil culturel	30 € ²	De 5 à 14 ans
14	Rentrée scolaire Études secondaires	47 €	25 ans
14	Rentrée scolaire Études supérieures	160 / 112 / 80 € ¹	25 ans
15	Accueil de loisirs 	132 / 110 / 88 € ¹⁻²	12 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Classe d'environnement	80 / 61 / 46 € ¹⁻²	18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Séjour linguistique	80 / 61 / 46 € ¹⁻²	de 10 à 18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Séjour vacances enfant et jeune	80 / 61 / 46 € ¹⁻²	18 ans (ou 25 ans si handicap)
15	Stage moniteur ou animateur	116 € ²	25 ans
15	Stage BAFA 	116 € ²	25 ans
16	Garde jeune enfant handicapé	150 / 120 / 100 € ¹⁻²	6 ans
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité compris entre 50 et 79 %) 	260 €	25 ans
16	Enfant handicapé (taux d'incapacité ≥ 80 %) 	670 €	

Ouvertes aux bénéficiaires retraités

9	Séjour vacances retraité	80 / 61 / 46 € ¹⁻²	
9	Hébergement permanent 	132 €	

Prestations soumises à condition de ressources

9	Séjour vacances sans enfant à charge	80 € ²	
15	Permis de conduire (enfant à charge) 	165 €	25 ans
17	Secours exceptionnel (sur étude du dossier)	610 € ²	
17	Aide sociale logement (sur étude du dossier)	610 € ²	
17	Aide précarité énergie (sur étude du dossier)	300 € ²	

¹ modulés suivant la tranche d'imposition, 3^e tranche déplaçonnée (voir page 5)² prestation versée dans la limite des frais engagés prestation soumise à l'impôt sur le revenu

Mariage ou Pacs du bénéficiaire

→ 253 €



Permis de conduire bénéficiaire

→ 165 €



- Permis voiture ou moto (>125 cm³).
Prestation réservée au bénéficiaire et versée une seule fois.

Déménagement pour mobilité professionnelle*

→ 220 €



- Résidence principale: location d'un véhicule ou appel à des déménageurs professionnels à la suite d'un changement de la situation professionnelle du bénéficiaire.

Déménagement pour changement de situation familiale*

→ 220 €



- Résidence principale: location d'un véhicule ou appel à des déménageurs professionnels à la suite d'un changement de la composition du foyer.

Médaille du courage ou de la sécurité intérieure

→ 110 €



- Médaille décernée par la préfecture ou le ministère de l'Intérieur.

Rentrée scolaire du bénéficiaire

Du nouveau
voir page 6

- Pour le bénéficiaire en contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Les conditions d'attribution et les montants sont identiques à ceux des prestations Enfants Rentrée scolaire Études secondaires et Études supérieures – Cf. page 14.



Médailles

argent

→ 170 €



vermeil

→ 185 €



or

→ 245 €



- Médailles d'honneur régionales, départementales ou communales attribuées par la préfecture.

Sapeurs-pompiers professionnels:
– Médaille d'argent: 170 €
– Médaille d'or: 185 €
– Médaille grand or: 245 €

PENSEZ-Y !

Ticket CESU p. 12

Abonnements magazines
(rubrique Vie de famille) p. 12

Chèques et cartes-cadeaux p. 13

Prêts Moments de vie – installation et jeune ménage p. 22



Aide à domicile*→ **300€** par an
en une seule fois

- Pour raison médicale, recours aux services d'une aide familiale ou d'une aide à domicile dépendant d'un organisme agréé, d'une auxiliaire de vie ou d'un emploi direct pour des prestations de ménage ou de soins à la personne.

Séjour vacances sans enfant à charge*→ **80€** par an
en une seule foisDu nouveau
voir page 6Soumis à condition
de ressources

- Pour le bénéficiaire actif et en 1^{re} tranche d'imposition.
- Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.

**Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique**→ **187€** minimum

- + 10€ par année supplémentaire au-delà de 5 ans.
- Justifier d'au moins 5 ans de service dans la fonction publique ou dans un organisme employeur éligible aux prestations du CNAS.

PENSEZ-Y!Prêts Moments de vie – vacances
et départ à la retraite p. 21 et 22* Prestations versées
dans la limite des frais engagés.**Séjour vacances retraité***→ **46 à 80€** par an
en une seule foisDu nouveau
voir page 6

- Pour le bénéficiaire retraité.
- Séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou une location entre particuliers.



Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80€	61€	46€

Hébergement permanent→ **132€** par an

- Pour le bénéficiaire retraité.
- Résidence à titre permanent en maison de retraite, foyer logement, structure médicale ou chez des particuliers agréés par le département.



jusqu'à
-40 %



Achat de voitures neuves¹

- Choix parmi 35 marques et plus de 7500 modèles
- Garantie constructeur
- Livraison proche de votre domicile²
- Possibilité de financement en LOA³

Le Club Voitures neuves CNAS est proposé en partenariat avec la société AMTT.

¹ ou fiscalement neuves (moins de 6 mois ou 6000 km).

² Sauf Corse et Outre-mer (voir conditions générales et prix de vente sur Internet).

³ Location avec option d'achat. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

01 47 76 74 21
clubauto-cnass.com



jusqu'à
-40 %
sous le tarif neuf



Achat de voitures d'occasion

Nos **conseillères expertes** vous **accompagnent gratuitement** dans la recherche de votre véhicule pour un achat en toute sécurité!

- Stock de + de 50 000 véhicules d'occasion de 6 à 48 mois révisés et garantis au niveau national
- Reprise de l'ancien véhicule
- Étude du financement sous 48h avec notre partenaire crédit*

Occasion Références CNAS est proposé en partenariat avec la société CCN-CNOR.

* Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Renseignements

02 98 96 84 84
cnor-cnass.fr

Assurances habitation

- **20%*** sur tout 1^{er} contrat habitation lors de votre 1^{re} adhésion GMF

+ **50€*** à la 1^{re} échéance du contrat

Et pour les **moins de 30 ans**, - **30%**** chaque année sur votre contrat habitation DOMO PASS

-20 %



Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et habitation AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr.

* Réductions applicables pour le 1^{er} contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20% est valable sur le montant de la 1^{re} année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux clients souscrivant pour leur résidence principale un contrat DOMO PASS en formule Confort avec un capital mobilier spécifique, pour une maison ou un appartement de 3 pièces maximum dont ils sont colocataires ou locataires, à condition qu'ils aient moins de 30 ans et qu'ils n'aient pas d'enfant à la souscription de l'assurance de l'habitation. Réduction de 30% sur la prime (hors Défense Pénale et Recours suite à accident, options et assistance) du risque habitation concerné, jusqu'à l'échéance suivant la date anniversaire des 30 ans.

GMF Assurances - Société anonyme au capital de 181385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances RCS Nanterre 398 972 901 - Siège social: 148 rue Anatole France, 92300 LEVALLOIS-PERRET. Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF Assurances et/ou AM-GMF.

En savoir +



0 970 809 801
Appel non surtaxé

Assurances auto

- **20%*** sur tout 1^{er} contrat auto lors de votre 1^{re} adhésion GMF

+ **réduction de 50€*** lors de la 1^{re} échéance annuelle de ce 1^{er} contrat

+ **un kit de sécurité offert** pour les moins de 30 ans

-20 %





Location de véhicules

- **Voitures pour vos vacances et vos week-ends**
- 15%* sur tous les tarifs Europcar en France et à l'étranger (hors Canada et USA)
- **Véhicules utilitaires pour vos projets et faciliter votre quotidien**
- 15%* sur tous les tarifs Europcar en France
- **des offres exceptionnelles proposées au cours de l'année**

* Réservez sur Internet, par téléphone ou dans votre agence Europcar. Choisissez ensuite de payer votre location au moment de la réservation ou directement lors de la prise du véhicule le jour du départ. Offre valable sur les tarifs publics nationaux, hors promotions ponctuelles et locales. Offre non rétroactive et non cumulable avec d'autres offres.

-15%



Réservation

Véhicule de tourisme Véhicule utilitaire
01 73 13 74 26 01 73 13 74 45

Code partenaire: 511 818 72



- **170 loueurs de voitures dans 145 pays**
(Avis, Budget, Hertz, Rent a Car, Sixt...)
- **- 10 % sur l'ensemble du site**
- **Annulation gratuite** jusqu'à 48h avant la prise du véhicule et **kilométrage illimité** sur la majorité des offres
- **Autres avantages**
 - Assurance tous risques et responsabilité civile incluses
 - Assurance remboursement de franchise possible
 - Paiement en Chèques-Vacances et en 4 fois par CB
 - Aucun frais de dossier

-10%



Renseignements

09 72 48 05 98 (appel gratuit)
Numéro dédié aux renseignements
(pas de réservation par téléphone)



Achat de vélos neufs et reconditionnés

Une sélection de vélos, classiques ou électriques, choisis parmi les grandes marques françaises: Gitane, Peugeot, Sunn...

Catalogue et modalités pratiques à découvrir sur cnas.fr.

- 10 à - 59%



Renseignements

02 40 37 70 01

Pour commander

b2c@fleeta.fr

PENSEZ-Y!

Pour vos trajets du quotidien ou ponctuels, ayez le réflexe



Une plateforme de covoiturage sans commission pour une mobilité partagée, solidaire et durable!

www.mobicoop.fr

Également disponible sur App Store et Play Store .

Ticket CESU **Edenred**

-20%

À quoi ça sert ?

Le Ticket CESU est un moyen de paiement destiné à régler les services à la personne.

Vos avantages

Le CNAS participe à hauteur de 20% du montant du ticket.

Valeur fiscale	Participation du CNAS	Montant à votre charge
13 €	20 % soit 2,60 €	10,40 €

- **Quantité minimum par commande :**
5 tickets / bénéficiaire
- **Quantité maximum annuelle :**
110 tickets / bénéficiaire

Crédit d'impôt sur le revenu jusqu'à 50% des sommes dépensées, selon la législation en vigueur, dans la limite de 12 000 € de dépenses annuelles, plus 1 500 € par enfant à charge, plafonnées à 15 000 €, hors participation du CNAS. Ce CESU préfinancé n'est pas soumis aux cotisations sociales dans la limite de 2 540 €/an.

Pour commander**Vous choisissez la version dématérialisée**

- Votre compte sera crédité sous 5 jours ouvrés après validation de la commande.
- Vous pouvez rechercher et payer votre intervenant en un seul clic.

Vous choisissez la version papier

- Vous recevez vos Ticket CESU par La Poste à votre domicile environ 3 semaines après validation de votre commande (frais d'envoi de 2,14 €).

Validité et échange

Les Ticket CESU 2026 sont valables jusqu'au 31/01/2027. En cas de non-utilisation, vous pourrez les échanger entre le 01/01/2027 et le 28/02/2027. Un ticket ne peut être échangé qu'une fois. Les Ticket CESU ne sont pas remboursables.

Pour plus d'informations

Ticket CESU : 01 74 31 92 37
ou edenred.fr/ticket-cesu

Pour commander**cnas.fr**

rubrique Votre quotidien

**par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Abonnements magazines

Presse jeunesse, féminine, internationale, actualités, écologie, économie, gastronomie, vie pratique...



Abonnez-vous à votre titre préféré et profitez d'un prix spécial CNAS sur plus de 200 titres !

Conditions de vente sur cnas.fr

**Pour commander****cnas.fr**

rubrique Culture

**03 20 12 11 04****par courrier**

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Chèques et cartes-cadeaux



> Support physique

Commandez vos chèques et cartes-cadeaux et recevez-les par La Poste.

Multi-enseignes

UpCadhoc	- 5%
Ticket Kadéos	- 5%
Mon cadeau bonheur	- 5,5%
Mon cadeau liberté	- 5%

Grande distribution

Auchan	- 5%
Carrefour	- 6%
E.Leclerc	- 5%

Habillement

C&A	- 10%
Gémo	- 10%
Kiabi	- 10%

Enfants

Aubert	- 10%
--------	-------

Beauté - Accessoires

Marionnaud	- 10%
Maty	- 10%
Nocibé	- 15%

Loisirs

Nature & Découvertes	- 10%
----------------------	-------

Maison - Jardin

Castorama	- 5%
Fnac - Darty	- 6%

Carburant

Total Énergies	- 2,6%
----------------	--------

Pour commander

cnas.fr
rubrique Votre quotidien
OU
03 20 12 11 04

par courrier
bon de commande
à télécharger sur **votre compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

> Support dématérialisé *Wonder e-card*

Sur cnas.fr, constituez votre crédit **Wonder e-card** et convertissez-le en cartes-cadeaux dématérialisées de votre choix parmi **plus de 600 enseignes*** dont:

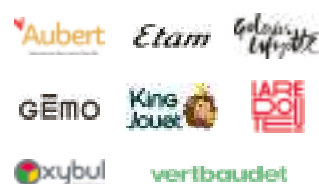
-4%
ou
-5%

Grande distribution*



E.Leclerc - 4%

Habillement - Enfant*



* liste complète sur cnas.fr

Beauté - Accessoires*



Maison - Jardin*



Sport - Loisirs*



Achats responsables*

Enseignes du réseau éthi'kdo:
Label Emmaüs, GreenGo, Commown, Artisans du monde, Monjardinbio.com...

Pour commander

cnas.fr
Rubrique Votre quotidien

Naissance, adoption, reconnaissance

→ **242€ ou 325€***
par enfant

** si naissance, adoption ou reconnaissance multiple.*



Garde jeune enfant*

→ **100 à 150€**
par enfant en une seule fois

• Garde en crèche, en halte-garderie ou chez une assistante maternelle agréée (frais de garderie périscolaire exclus des critères d'attribution).

• Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.

Jusqu'au 31 décembre de l'année des 3 ans de l'enfant.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	150€	120€	100€



Noël des enfants

→ **30€** par enfant

• Jusqu'au 31 décembre de l'année des 10 ans de l'enfant.

Prestation versée en titres-cadeaux, à demander entre le 01/10 et le 25/12/2026.



Soutien à l'éveil culturel*

→ **30€** par an,
par enfant et en une seule fois

• Pratique d'une activité extra-scolaire culturelle (activités sportives exclues) dans une école publique ou association loi de 1901, pendant au moins 6 mois durant l'année scolaire.

Enfant âgé de 5 à 14 ans dans l'année civile du début des cours.



Rentrée scolaire Études secondaires

→ **47€** par enfant

• Enfant poursuivant des études secondaires en préparation d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) ou niveau 4 (baccalauréat), de la 6^e à la terminale

• Jusqu'à ses 25 ans dans l'année civile.

• Durée des études supérieure à 6 mois.

Prestation versée en titres-cadeaux, à demander entre le 01/08 et le 31/10/2026.



Du nouveau
voir page 6

Rentrée scolaire Études supérieures

→ **de 80 à 160€** par enfant

• Enfant poursuivant des études supérieures en préparation d'un diplôme de niveau 5 à 8 (BTS, licence, master, doctorat...).

• Jusqu'à ses 25 ans dans l'année civile.

• Durée des études supérieure à 6 mois.

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	160€	112€	80€

Prestation versée en titres-cadeaux, à demander dans les 3 mois suivant la date de la rentrée.



Du nouveau
voir page 6



À noter: pour le même enfant, une seule prestation Rentrée scolaire sera versée dans l'année civile.

Accueil de loisirs*

→ **88 à 132 €** par an, par enfant et en une seule fois



- Fréquentation – au moins 4 jours dans l'année – d'un accueil de loisirs sans hébergement le mercredi ou pendant les vacances scolaires (accueil périscolaire exclu).

Jusqu'aux 12 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	132 €	110 €	88 €

Classe d'environnement*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant



- Participation à une classe d'environnement organisée par l'école, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs avec hébergement.

Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €

Séjour linguistique*

→ **46 à 80 €** par année scolaire et par enfant



- Participation à un séjour linguistique en France ou à l'étranger, d'une durée minimum de 3 jours consécutifs.

Enfant âgé de 10 à 18 ans dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €

* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

Séjour vacances enfant et jeune*

→ **46 à 80 €** par an, par enfant et en une seule fois



- Participation à une colonie ou vacances avec le bénéficiaire pour un séjour d'au moins 4 jours chez un professionnel du tourisme ou en location entre particuliers.

Jusqu'aux 18 ans de l'enfant dans l'année civile (25 ans s'il est en situation de handicap).

Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	80 €	61 €	46 €

Stage moniteur ou animateur*

→ **116 €** par an, par enfant et en une seule fois



Jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile, pour un stage de 4 jours minimum, consécutifs ou non.

Stage BAFA*

→ **116 €** par an, par enfant et en une seule fois



Jusqu'aux 25 ans de l'enfant dans l'année civile, pour un stage de 4 jours minimum, consécutifs ou non.

Permis de conduire enfant à charge

→ **165 €** par enfant



- Ligne 14 de l'avis d'impôt 2025 égale à 0.
- Enfant âgé de 25 ans maximum.
- Permis voiture ou moto, en formation classique ou conduite accompagnée.

Versement de la prestation une seule fois par enfant.

Catastrophe naturelle*→ **600€**

- Réparation des dommages subis sur la résidence principale.

**Handicapé avec tierce personne**→ **237€ par an**

- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
- Sur décision de la commission d'admission réglementaire.

**Garde jeune enfant handicapé***→ **100 à 150€ par an, par enfant en une seule fois**

- Enfant âgé de 4 à 6 ans en situation de handicap (taux d'incapacité supérieur ou égal à 50 %), non ou partiellement scolarisé.
- Frais de garde à la charge du bénéficiaire (accueil périscolaire exclu).
- Le bénéficiaire et son conjoint exercent une activité professionnelle ou sont dans l'impossibilité momentanée de l'exercer.



Tranche d'imposition	T1	T2	T3
	150€	120€	100€

Enfant handicapé→ **260€ ou 670€ par an et par enfant**

Taux d'incapacité
de 50 à 79 %
260€
jusqu'aux 25 ans
de l'enfant

Taux d'incapacité
≥ 80 %
670€
tant que l'enfant
est à charge

**PENSEZ-Y!**

Colonies et vacances adaptées
UFCV p. 39-40

ANCV programmes sociaux p. 42

* Prestations versées
dans la limite des frais engagés.

Écoute sociale

Vous ou vos ayants droit rencontrez des difficultés d'ordre professionnel, familial, financier ou administratif. Contactez l'Écoute sociale, service téléphonique d'information, d'accompagnement et d'orientation.

Ce service ne peut répondre aux questions sur les prestations du CNAS. Pour cela, vous devez contacter votre correspondant ou votre antenne régionale.



Service gratuit* assuré en partenariat avec



* Service financé par le CNAS, hors coût de la communication à la charge de l'appelant.

Renseignements

Munissez-vous de votre numéro de bénéficiaire CNAS avant d'appeler l'Écoute sociale.

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

▶ **N°Cristal 09 69 39 75 73**

APPEL NON SURTAXE

Décès du bénéficiaire→ **1000€**

- Prestation versée au conjoint, aux héritiers, à la personne ayant assumé les frais d'obsèques, à l'entreprise de pompes funèbres ou au notaire.

**Décès d'un enfant à charge, du conjoint ou d'un ascendant**→ **902€**

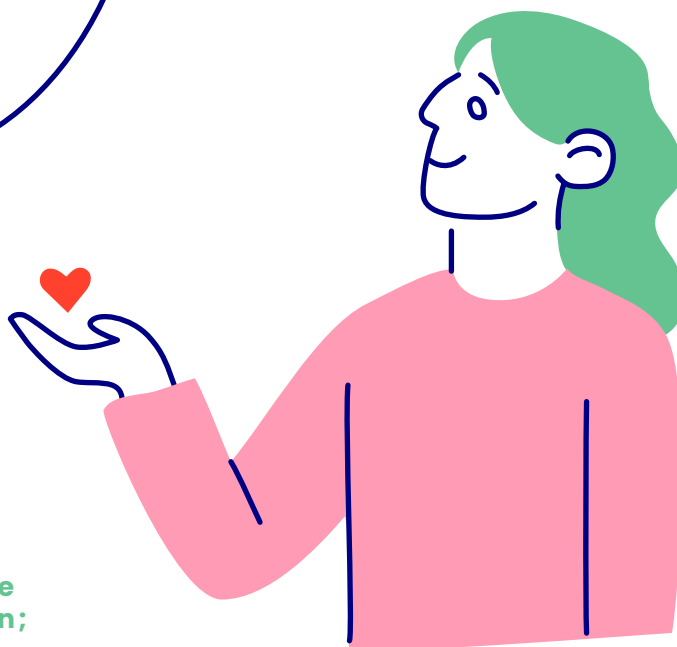
- Dans le cas du décès d'un ascendant, celui-ci devait obligatoirement vivre sous le toit du bénéficiaire et remplir les conditions d'attribution de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).



Soumises à condition
de ressources

Les 3 prestations ci-dessous sont versées après étude du dossier.

Le calcul de la moyenne économique
du foyer sert de barème d'attribution ;
elle est fixée à 14 € maximum/
jour/personne.



Secours exceptionnel

→ jusqu'à 610 €



Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées :

- **à un accident de la vie.**

- Maladie :

- Baisse de ressources importante liée à un arrêt maladie sans maintien de salaire.
- Dépense de santé onéreuse restant à charge après remboursements sécurité sociale et mutuelle : frais dentaires, d'optique, d'audioprothèse, d'hospitalisation.

- Perte d'emploi.

- Rupture de vie commune (frais d'avocat, achat de mobilier...).

- Décès : frais d'obsèques assumés par le bénéficiaire.

- **à des dépenses imprévues** (sur production d'une facture récente).

- Achat ou réparation de matériel de chauffage ou de première nécessité (lave-linge, réfrigérateur ou plaque de cuisson d'un montant de 400 € maximum ; gazinière, cuisinière ou four d'un montant de 450 € maximum).

- Acquisition d'un véhicule dont le montant est inférieur ou égal à 3 000 €.

- Réparation d'entretien du véhicule, réalisée par un garagiste, dont le coût unique est de 600 € minimum, main-d'œuvre comprise.

- **au surendettement**, sur production de l'attestation de dépôt émise par la Banque de France, le temps de l'instruction d'un dossier de surendettement.

Aide sociale logement

→ jusqu'à 610 €



- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses locatives élevées. Elle ne se substitue pas aux aides LOCA-PASS et/ou Fonds de Solidarité Logement.

- **Accès à un logement en location** sans prise en charge du dépôt de garantie et/ou du 1^{er} loyer par tout type d'organisme. Fournir une note d'un travailleur social précisant ces conditions.

- **Maintien dans le logement** menacé du fait d'une dette locative. Fournir un des documents suivants :

- rapport du travailleur social précisant les aides déjà accordées par d'autres organismes ;

- justificatif de la mise en place d'un plan de remboursement ou d'échelonnement de paiement auprès du bailleur ;

- justificatif d'un plan de surendettement auprès de la Banque de France sur lequel est mentionnée la dette locative.

Aide précarité énergie

→ jusqu'à 300 €

Augmentation
des montants



- Prestation versée pour faire face à des difficultés financières liées à des dépenses d'énergie domestique (gaz, électricité, fuel, charbon, bois...).

- Justifier de la mise en place d'un échelonnement de paiement de la dette avec le fournisseur d'énergie ou d'une aide allouée par un autre organisme (F.S.L., aide CCAS...).

Zoom sur les prêts

Page	Prêts	Montant	Durée maximum	Taux débiteur fixe	
					Formulaire de demande de prêt CNAS
19	Social	2 500 € max.	42 mois	0,5 %	
19	Dépannage	2 000 € max.	30 mois	1 %	



20	Amélioration de l'habitat	1 000 à 7 500 €	78 mois	4,79 à 4,98 %*	
20	Accompagnement à l'accession	1 000 à 10 000 €	96 mois	3,98 %*	
21	Études supérieures	1 000 à 5 000 €	54 mois	4,79 à 4,89 %*	
21	Véhicules	1 000 à 6 000 € jusqu'à 9 000 € pour un véhicule 100 % électrique	54 mois 66 mois	4,79 à 4,89 %* 4,71 à 4,89 %*	Prêts éligibles à la prestation « Accompagnement aux prêts BFM »
21	Moments de vie – vacances	200 à 1 000 €	12 mois	4,81 %*	
22	Moments de vie – installation	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	Prêts à demander en ligne
22	Moments de vie – jeune ménage	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	ou
22	Moments de vie – départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	via le formulaire de demande de prêt BFM
22	Moments de vie – catastrophe naturelle	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	
22	Moments de vie – adoption	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	
22	Santé – prothèses et lunetterie	200 à 3 000 €	30 mois	4,81 %*	
22	Santé – matériel handicap	200 à 4 000 €	54 mois	4,79 à 4,89 %*	

* Taux au 01/01/2026, révisables au 01/07/2026.

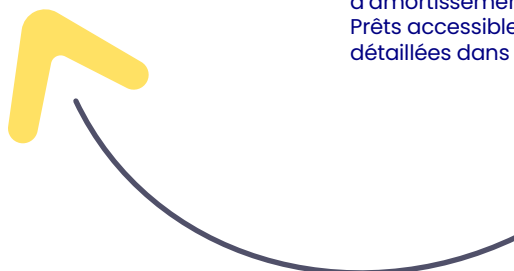
• **Tous les prêts sont cumulables entre eux** (sauf pour motif identique) dans la limite du taux d'endettement.

• Ils ne peuvent être accordés aux bénéficiaires inscrits au fichier central des chèques (FCC), au fichier national d'incident de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) ou bénéficiant d'un plan de surendettement, ni pour couvrir un autre prêt ou un découvert bancaire.

• **Pour tous les prêts, il est possible de demander de différer le début de remboursement sur une période allant de 1 à 3 mois.**

– Pour les prêts financés directement par le CNAS, aucun prélèvement n'aura lieu au cours de cette période de différé d'amortissement.

– Pour les prêts proposés en partenariat avec la BFM, seuls les intérêts et la cotisation d'assurance sont prélevés pendant la période de différé d'amortissement, si cette assurance a été souscrite. Prêts accessibles selon les conditions d'attribution détaillées dans le *Guide des prestations*.



Prêts proposés et instruits par le CNAS

Prêt Social

→ 2 500 € maximum TAEG fixe : 0,5 %



Remboursable sur une durée variable et maximum de 42 mois.

• Ennuis financiers ponctuels liés à un accident de la vie (maladie, perte d'emploi, décès, divorce...) mettant en difficulté votre situation.

Exemple : pour 2 500 € empruntés sur 42 mois au taux nominal de 0,5 %, le coût total du crédit est de 22,52 €.

Mensualité : 60,06 €.

Montant total dû : 2 522,52 €.

Conditions au 01/01/2026 susceptibles d'évolution.
Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Prêt Dépannage

→ 2 000 € maximum TAEG fixe : 1 %



Remboursable sur une durée variable et maximum de 30 mois.

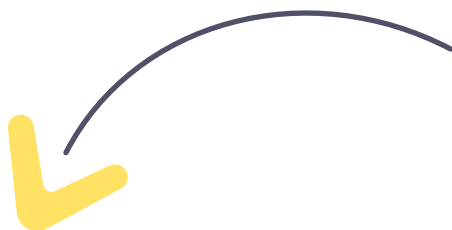
• Financement de dépenses prévues ou imprévues : achat de biens d'équipement, frais entraînés par un évènement familial, factures impayées...

Exemple : pour 2 000 € empruntés sur 30 mois au taux nominal de 1 %, le coût total du crédit est de 25,90 €.

Mensualité : 67,53 €.

Montant total dû : 2 025,90 €.

Conditions au 01/01/2026 susceptibles d'évolution.
Sous réserve d'acceptation de votre dossier.



Accompagnement aux prêts BFM

- Valable pour tout prêt BFM figurant pages 20 à 22.
- Le CNAS prend en charge une partie des intérêts d'emprunt sous forme d'une aide directe. Son montant est fonction de la nature et de la durée du prêt et est proportionnel à la somme empruntée*.
- L'aide est à solliciter directement auprès du CNAS après virement des fonds sur votre compte par la BFM.

*Estimation du montant de l'aide disponible sur cnas.fr.

En cas de remboursement anticipé du prêt, le montant de l'aide perçue devra être reversé au CNAS.



En partenariat avec

**BANQUE FRANÇAISE
MUTUALISTE**
LA BANQUE DE CHAQUE AGENT DU SECTEUR PUBLIC

Appel non surtaxé 0 987 988 888

Prêt Amélioration de l'habitat¹



→ Crédit à la consommation de 1000 à 7500 €

Durée: 12 à 78 mois
Taux débiteur fixe: de 4,79 à 4,98 %
selon la durée du prêt
TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative):
de 4,90 à 5,10 % selon la durée du prêt
Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois
possible

- Financement des travaux à réaliser dans la résidence principale, y compris ceux concourant à l'utilisation des énergies renouvelables (aménagement de combles, réfection de toiture, ravalement de façade, isolation, chauffage central, électricité, peintures...).
- Offre accessible en deux fois sous réserve que le montant initial global des deux prêts respecte la limite maximale (7500 €) et du respect du taux d'endettement.

Exemple pour un prêt Amélioration de l'habitat¹ de 7500 € sur 78 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,98 %, soit un **TAEG fixe de 5,10 %**. Mensualités de **112,75 €** (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 8794,50 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 4,63 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 361,14 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,38 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt de 7500 € sur 78 mois

- 872,89 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1 1bis 2 2bis 3 3bis Voir mentions légales page 23

Prêt Accompagnement à l'accession^{1bis}



→ Prêt immobilier de 1000 à 10 000 €

Durée: 12 à 96 mois
Taux débiteur fixe: 3,98 %
TAEG fixe (assurance DIT^{2bis} obligatoire incluse): 4,53 %
Différé d'amortissement^{3bis} total de 1 à 3 mois possible

- Financement destiné à la résidence principale:
 - dépenses liées à l'acquisition d'un bien neuf ou ancien, ou construction (terrain inclus);
 - travaux d'agrandissement subordonnés à la délivrance d'un permis de construire (ne peut être demandé qu'au moment de l'acquisition d'un bien immobilier).

Exemple pour un prêt Accompagnement à l'accession^{1bis} d'un montant de 50 000 €*, décaissé en une seule fois, d'une durée totale de 60 mois, le remboursement s'effectue en 60 mensualités d'un montant de 930,79 €, assurance DIT^{2bis} obligatoire incluse. Taux annuel effectif global fixe: 4,53 %. Coût total du crédit: 5 847,49 €. Taux débiteur annuel fixe: 3,98 %. Montant total dû: 55 847,94 € dont 5 222,49 € d'intérêts, 625 € d'assurance emprunteur et 0 € de frais de dossier.

* Exemple basé sur le montant minimal prévu par la réglementation. Au titre de la présente offre, le montant maximal du prêt est de 10 000 €.

Une assurance emprunteur sera demandée pour l'octroi du prêt. En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT^{2bis}, le coût standard de l'assurance est de 10,42 € par mois pour un assuré de 35 à 49 ans couvert à 100 % avec une franchise à 180 jours et s'ajoute à l'échéance de crédit. Le coût de l'assurance dépend de votre situation personnelle (âge, état de santé...). Montant total dû au titre de l'assurance DIT^{2bis} sur la durée totale du prêt: 625 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,47 %. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Ce prêt n'est pas éligible à l'aide personnalisée au logement (APL). Si votre dossier présente un risque aggravé de santé, vous pouvez obtenir des informations sur la **convention AERAS** (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) au 0 801 010 801 (service gratuit).

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt de 10 000 € sur 60 mois

- 638,07 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Prêt Études supérieures¹

→ **Crédit à la consommation
de 1000 à 5000 €**



Durée: 12 à 54 mois

Taux débiteur fixe: de 4,79 à 4,89 %

selon la durée du prêt

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative):

de 4,90 à 5 % selon la durée du prêt

Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement des études supérieures ou de l'entrée dans une filière technique ou professionnelle de l'enfant, jusqu'à ses 25 ans dans l'année civile (par enfant concerné, dans la limite du taux d'endettement autorisé).

Prêt Véhicules¹

→ **Crédit à la consommation
de 1000 à 6000 € – jusqu'à
9000 € pour un véhicule 100 % électrique**



Durée: 12 à 54 mois – jusqu'à 66 mois

pour un véhicule 100 % électrique

Taux débiteur fixe: de 4,79 à 4,89 % –

de 4,71 à 4,89 % pour un véhicule 100 % électrique

selon la durée du prêt

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative):

de 4,90 à 5 % – de 4,80 à 5 % pour un véhicule 100 %

électrique selon la durée du prêt

Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion, d'une moto d'au moins 125 cm³, d'un vélo ou d'un motocycle neufs.

Exemple pour un prêt Études supérieures ou un prêt Véhicules¹ de 5000 € sur 54 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,89 %, soit un TAEG fixe de 5 %. Mensualités de 103,34 € (hors assurance DIT² facultative).

Montant total dû: 5580,36 € (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 3,08 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit.

Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 166,32 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,41 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Prêt Moments de vie – vacances¹

→ **Crédit à la consommation
de 200 à 1000 €**



Durée: 12 mois

Taux débiteur fixe: 4,81 %

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative): 4,90 %

Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement des vacances ou d'une cure thermique.

Exemple pour un prêt vacances¹ de 1000 € sur 12 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,81 %, soit un TAEG fixe de 4,90 %. Mensualités de 85,52 € (hors assurance DIT² facultative).

Montant total dû: 1026,24 € (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 0,62 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 7,44 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,42 %, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt Études supérieures de 5000 € sur 54 mois

- **449,02 €** avant impôt

pour un prêt Véhicules de 5000 € sur 54 mois

- **336,02 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt de 1000 € sur 12 mois

- **20,68 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

^{1 2 3} Voir mentions légales page 23

En partenariat avec



Appel non surtaxé 0 987 988 888

Prêt Moments de vie¹**→ Crédit à la consommation de 200 à 3 000 €**

Durée: 12 à 30 mois

Taux débiteur fixe: 4,81%

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative): 4,90%Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- **Installation:** frais d'installation dans un nouveau logement en location (justificatifs de moins de 2 mois).
- **Jeune ménage:** installation d'un nouveau ménage pour l'achat de biens d'équipement et frais d'installation (hors décoration).
- **Départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité**
- **Catastrophe naturelle**
- **Adoption**

Prêt Santé – prothèses et lunetterie¹**→ Crédit à la consommation de 200 à 3 000 €**

Durée: 12 à 30 mois

Taux débiteur fixe: 4,81%

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative): 4,90%Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Pose de prothèses auditives, dentaires, orthopédiques, traitements d'orthodontie, lunetterie, lentilles (sauf jetables), correction oculaire par le laser, achat de prothèse capillaire nécessitée par la maladie,
- la part restant à charge s'élève à plus de 230€.

Exemple pour un prêt prothèse et lunetterie ou un prêt Moments de vie¹ de 2 000 € sur 24 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,81%, soit un **TAEG fixe de 4,90 %**. **Mensualités de 87,57 €** (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 2 101,68 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 1,23 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 29,52 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,44%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt de 2 000 € sur 24 mois

- **79,64 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Montant estimé de la prestation Accompagnement aux prêts BFM

pour un prêt de 3 000 € sur 30 mois

- **189,53 €** avant impôt

Modalités de la prestation page 19

Prêt Santé – matériel handicap¹**→ Crédit à la consommation – de 200 à 4 000 €**

Durée: 12 à 54 mois

Taux débiteur fixe: de 4,79 à 4,89% selon la durée du prêt

TAEG fixe (hors assurance DIT² facultative):

de 4,90 à 5% selon la durée du prêt

Différé d'amortissement³ total de 1 à 3 mois possible

- Financement de dépenses liées au handicap: acquisition de matériel spécialisé (fauteuil roulant, appareillage...), achat ou aménagement d'un véhicule adapté ou réalisation de travaux d'adaptation.
- Pour le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 50% et vivant obligatoirement dans le foyer.

Exemple pour un prêt matériel handicap¹de 3 000 € sur 30 mois au taux débiteur annuel fixe de 4,89%, soit un **TAEG fixe de 5 %**.

Mensualités de 106,44 € (hors assurance DIT² facultative). **Montant total dû: 3 193,21 €** (hors assurance DIT² facultative et 0 € de frais de dossier).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT², cotisation de 1,85 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT² facultative: 55,50 €, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,44%, non inclus dans le TAEG du prêt. Conditions en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

^{1 2 3} Voir mentions légales page 23

Mentions légales relatives aux prêts consentis par la Banque Française Mutualiste

¹ Prêt amortissable non affecté, réservé aux Bénéficiaires du CNAS, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste, après décision d'éligibilité du CNAS. Délai légal de rétractation de 14 jours.

^{1bis} Prêt immobilier réservé aux Bénéficiaires du CNAS, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste, après décision d'éligibilité du CNAS. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La vente immobilière ou la construction est subordonnée à l'obtention du prêt nécessaire à son financement. En cas de non-obtention du prêt immobilier, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées.

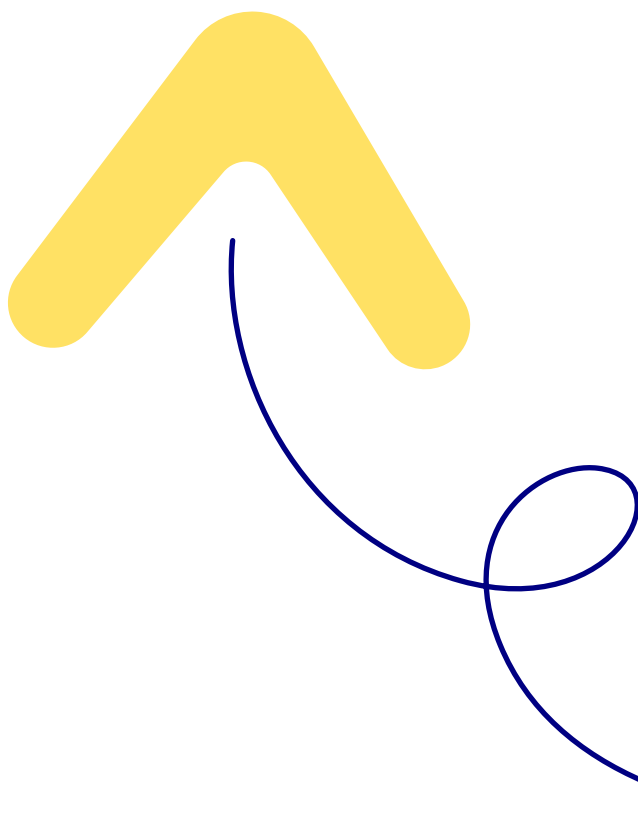
² Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit et présenté par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372) auprès de CNP Assurances, SA régie par le Code des Assurances. Elle est facultative mais conseillée.

^{2bis} Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail et Invalidité Permanente Totale ou Partielle souscrit par les mutuelles de la Fonction publique et la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances (ORIAS n° 08 041 372) auprès de Groupama Gan Vie, SA régie par le Code des Assurances. La garantie perte d'emploi n'est pas proposée par la Banque Française Mutualiste. La souscription d'un contrat d'assurance est exigée dans le cadre d'un prêt immobilier. Tarifs et prestations en fonction des garanties choisies, des conditions, limites et exclusions de garanties prévues au contrat.

³ Sous réserve d'acceptation. Dans la limite de 3 mois maximum et dans les conditions fixées au contrat de crédit. Pendant le différé d'amortissement, seuls les intérêts et s'il y a lieu la cotisation d'assurance sont prélevés.

^{3bis} Dans les conditions et limites fixées dans l'offre de prêt.

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 169.747.765,25 €, 326 127 784 RCS Paris. Siège social: 56-60, rue de la Glacière - 75013 Paris. Intermédiaire en assurance (ORIAS n° 08041372, ORIAS.fr.)



Carte pêche*

→ 4 à 20 € par carte



- Pour le bénéficiaire et ses ayants droit.
- Achat d'une carte annuelle auprès d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, son distributeur ou sur cartepeche.fr.

Prestation versée à partir de 22€ d'achat, une seule fois par an pour toutes les cartes.

Carte	Participation CNAS
Interfédérale	20 €
Personne majeure	16 €
Découverte Femme	7 €
Personne mineure entre 12 et 18 ans	4 €

* Prestations versées dans la limite des frais engagés.

Forfait Sport*

→ 37 ou 62 € par an, en une seule fois et pour l'ensemble du foyer



- Pratique d'un sport par le bénéficiaire ou ses ayants droit.

Prestation versée sur présentation d'un justificatif.

De 0 à 2 enfants à charge:
37 € / foyer

À partir de 3 enfants à charge:
62 € / foyer

**Permis de chasse**

→ 20 € par permis



Prestation versée pour la validation annuelle du permis de chasse (bénéficiaire et conjoint), une seule fois par an pour tous les permis.



Chèque Lire, Chèque Culture

-25%

Up chèque lire



Un réseau unique de proximité:

3500 librairies de proximité, des enseignes (Fnac, Cultura, Furet du Nord...) et sites Internet spécialisés.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
20 €		15 €	90 € (valeur finale 120 €) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
40 €	25%	30 €		
60 €		45 €		

Up chèque culture



- **Le plus grand réseau de proximité:** 4500 partenaires sorties culturelles, 3500 librairies et 1000 disquaires dont la Fnac.
- **Plus de 60 000 événements-spectacles** accessibles auprès de plus de 600 espaces billetterie et sites Internet partenaires.
- **Des offres privilèges** pour bénéficier de réductions supplémentaires sur les sorties.

Valeur du chéquier	Participation CNAS	Montant à votre charge	Valeur maximum à commander	Échangeable
35 €		26,25 €	105 € (valeur finale 140 €) en 3 commandes maximum dans l'année	Oui
70 €	25%	52,50 €		
140 €		105 €		

INFOS PRATIQUES

- **Réception des chèques directement à domicile** environ 3 semaines après votre commande et sous 10 jours si vous commandez par Internet.
- **Validité: 2 ans après l'année d'émission.**
- Ils ne sont pas remboursables mais **peuvent être échangés entre le 01/01 et le 31/03, après leur date de péremption.**

Liste des partenaires sur chequeculture.fr

0 892 68 08 98

Service 0,40 € / appel
+ prix appel

Pour commander

cnas.fr
rubrique Culture



par courrier

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Chèque Sport&Loisirs

-33%

Up sport & loisirs



Un large réseau d'activités sportives, de loisirs et de détente près de chez vous: fitness, piscine, badminton, bowling, yoga...

- Quantité minimum par commande: 5 chèques / bénéficiaire
- Quantité maximum annuelle: 20 chèques / bénéficiaire

Au-delà, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel de 5,70 €.

Pour plus d'informations sur les activités et les clubs affiliés, consultez le site up-sport-loisirs.fr

Valeur faciale	6 €
Participation CNAS	2 €
Montant à votre charge	4 €

Pour commander

cnas.fr
rubrique Culture



0 825 679 999

Service 0,18 € / min
+ prix appel



par courrier

bon de commande à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

Coffrets cadeaux



-16%

sur une
sélection
de coffrets

Coffrets cadeaux séjours & activités

Offrez des émotions !



Coffrets cadeaux culture

Offrez du grand spectacle ! Théâtre, spectacle, humour, musée...



Achat

cnas.fr
rubrique Culture

Billetterie internationale



-10%

Musées, monuments, parcs d'attraction...

Réservez vos billets partout dans le monde : pass coupe-file, tours guidés, activités insolites et transferts aéroports.

- Remise de 10%, cumulable avec les promotions en cours
- Pas de frais de réservation
- Paiement 100% sécurisé
- Service clientèle 7j/7 basé à Paris



Pour commander

cnas.ceetiz.com



Profitez d'une billetterie
à tarif préférentiel



d'une **participation
du CNAS !**

Pour vous connecter c'est simple :

1 Allez sur le site **cnas.fr**
espace Particulier

2 Cliquez sur **Catalogue**
Billetterie afin d'accéder
à Meyclub

3 Une fois sur Meyclub, cliquez
sur « **Avantages** » puis sur la
subvention de votre choix

Du nouveau
voir page 6



Cinéma

Près de 400 salles
de cinéma partenaires



5,50 € le billet

dans la limite de 12 billets / an / bénéficiaire
+ 12 billets / an / ayant droit



Loisirs & Sorties

Expos, musées, salons,
visites, loisirs sportifs,
plein air...



- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / événement /
an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits
dont le montant est inférieur ou égal à 5 €.*



Spectacles

Concerts, pièces de
théâtre, cirques, cabarets,
événements sportifs...

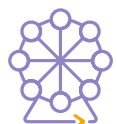


- 7 € par billet

dans la limite de 5 billets / événement*
et 2 événements / an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits
dont le montant est inférieur ou égal à 8 €.*

** Tous les billets d'un même événement doivent être
regroupés en une seule commande.*



Parcs

Zoos, aquariums, parcs
d'attractions, d'aventure...



- 4 € par billet

dans la limite de 7 billets / site*
et 2 sites / an / bénéficiaire

*Le CNAS ne participe pas aux produits
dont le montant est inférieur ou égal à 5 €.*

** Les billets pour un même site doivent être
commandés en 2 fois maximum.*



Parcs avec hébergement

Une dizaine de parcs en
France et en Europe



- 10 % sur le séjour

pour le bénéficiaire et ses ayants droit,
sans plafond, dans la limite de 2 séjours / an

Offre également disponible en agence Carrefour Voyages.

Bon à savoir !

- Après connexion à votre compte en ligne, retrouvez sur votre profil Meyclub le suivi de vos commandes, vos avantages disponibles, les rubriques SAV et FAQ.
- Soyez informée(e) de toutes les offres promotionnelles en vous abonnant à la newsletter Meyclub (rubrique Abonnements et données personnelles).

Pour commander

cnas.fr

rubrique
Culture,
Billetterie



0 825 679 999

Service 0,18 € / min
+ prix appel



par courrier

bon de commande à télécharger sur
votre **compte en ligne** ou disponible
auprès de votre correspondant

La revente des billets achetés chez notre prestataire est formellement interdite.

Offres locales

Une remise d'au moins 10 % sur vos activités culture, loisirs, sport, bien-être, hébergement.



Nos partenaires Offres locales vous accordent – à vous et vos ayants droit – **des réductions immédiates** sur présentation de votre carte de bénéficiaire ou de votre attestation de droits au CNAS, téléchargeable sur votre compte en ligne.

Pour quelles activités ?

- Culture: musée, monument, patrimoine, jardin, lieu d'histoire ou de mémoire, cinéma, théâtre, spectacle, festival, concert...
- Loisirs: parc d'attractions, accrobranche, centre aquatique, parc animalier, randonnée, karting, centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE)...
- Sport: club ou association sportive, salle de sport, stage ou cours de natation, ski, voile, équitation...
- Bien-être: centre thermal, de thalasso ou balnéo...
- Hébergement: camping, gîte, hébergement insolite.

Où ?

Près de chez vous et **partout en France**, pendant vos vacances ou vos week-ends.

Plus de 1300 offres locales à retrouver sur cnas.fr



Vous aimeriez qu'un site ou un évènement de votre région soit proposé comme Offre locale ?

Communiquez vos idées à votre correspondant ou délégué CNAS. Ils prendront le relais auprès des services du CNAS pour mettre en avant cette nouvelle offre.



Découvrez nos partenaires engagés pour vous proposer une activité plus durable et responsable.



Cabanes des Grands Lacs. Photo: Elsa Cyril.

Plan épargne Chèques-Vacances

Pour plus d'évasion et de loisirs, ouvrez un plan épargne Chèques-Vacances bonifié par le CNAS.



BONIFICATION SELON VOTRE TRANCHE D'IMPOSITION (voir p. 5)

Durée de l'épargne	5, 8 ou 10 mois					
Tranche d'imposition	Tranche 1		Tranche 2		Tranche 3	
Montant de l'épargne	200 €	400 €	200 €	400 €	200 €	400 €
Bonification CNAS à la fin du plan (gain)	+50 % soit 100 €	+35 % soit 140 €	+30 % soit 60 €	+30 % soit 120 €	+25 % soit 50 €	+25 % soit 100 €
Réception des Chèques-Vacances pour un montant de	300 €	540 €	260 €	520 €	250 €	500 €

La formule d'épargne dépend du montant de l'impôt sur le revenu soumis au barème (voir page 5).

Une fois le plan démarré, en cas de changement de situation, de non-fourniture de l'avis d'impôt ou d'erreur dans le choix de la formule, **aucune dérogation** ne sera acceptée pour modifier la formule d'épargne, la durée de l'épargne, le montant des mensualités ou pour régler par anticipation une ou plusieurs échéances.

Nouveauté
courant 2026

Choisissez le format de vos Chèques-Vacances !



Le Chèque-Vacances Classic (papier)

Pour régler sur place ou par courrier vos achats auprès des commerçants affiliés.

À partir du 30 du mois de la dernière échéance, vous recevez – par La Poste en courrier recommandé – un chéquier de coupures de 10 €.



Le Chèque-Vacances Connect (dématérialisé)

Pour régler sur place, par téléphone ou en ligne vos achats auprès des commerçants affiliés.

À partir du 20 du mois de la dernière échéance, vous recevez un mail pour activer le montant de votre épargne sur l'application mobile de paiement.

Ce format nécessite l'utilisation d'un smartphone Apple (version IOS 15 minimum) ou Android (version 9 minimum).

Vous devez choisir **à l'ouverture** du plan épargne Chèque-Vacances le format souhaité. Ce choix est définitif et ne pourra être modifié pendant toute la durée de vos versements. Vous pourrez toutefois échanger vos Chèques-Vacances Classic en Connect et Connect en Classic après leur réception.

Pour plus d'information, rendez-vous sur cnas.fr :

- liste des commerçants des réseaux Classic et Connect,
- tutoriels sur l'utilisation des Chèques-Vacances,
- calendriers interactifs pour connaître les dates-clés de votre épargne,
- et tous vos avantages !

Pour ouvrir un plan épargne Chèques-Vacances

cnas.fr

rubrique Vacances



par courrier

formulaire à télécharger sur votre **compte en ligne** ou disponible auprès de votre correspondant

INFOS PRATIQUES

Modalité de votre épargne

- Un Chèque-Vacances émis en mars 2026 sera valable jusqu'au 31 décembre 2028 !
- Délai maximum de 3 mois à compter de la date de réception prévue pour signaler leur non-réception
- Sur <https://leguide.ancv.com>, retrouvez les modalités d'échange :
 - du format de vos Chèques-Vacances (Classic/Connect),
 - de vos Chèques-Vacances en fin de validité.

Réserver ses vacances avec le CNAS !

Avantages réservés exclusivement au bénéficiaire du CNAS et à ses ayants droit

Après application de la **remise du prestataire** mentionnée dans l'encart, **le CNAS participe** à hauteur de



sur les séjours jeunes



sur les séjours en location



sur les prestations à la personne (pension complète, demi-pension, voyages)



Les offres solidaires sont réservées aux bénéficiaires dont le montant de l'impôt sur le revenu est inférieur ou égal à 1000 € (cf. ligne 14 de l'avis d'impôt 2025 relatif aux revenus 2024).



Les offres exclusives sont ouvertes à tous.



Les prestataires du CNAS s'engagent en faveur d'un tourisme durable et responsable !

Sur cnas.fr, retrouvez le détail des actions engagées par nos prestataires en matière de gestion de l'eau et des déchets, économies d'énergie, respect de la nature et de l'environnement, choix des circuits courts, engagement RSE...

Informations générales

- Le bénéficiaire doit obligatoirement participer au séjour sauf pour les séjours jeunes.
- Les ayants droit doivent être enregistrés dans le fichier du CNAS.
Ayants droit =
– enfants à charge ou non jusqu'à leurs 18 ans dans l'année civile (20 ans pour les séjours jeunes) et 25 ans pour les enfants handicapés
– conjoint, concubin ou personne liée par un Pacs.
- Un couple de bénéficiaires ne peut ni cumuler les remises ni effectuer 2 réservations à la même date.
- La facture doit être établie au nom du bénéficiaire.
- Pour la location, la typologie du logement proposé est attribuée en fonction de la composition familiale (bénéficiaire + ayants droit déclarés).
- Seul un logement est attribué par bénéficiaire.
- Les remises sont applicables uniquement sur les tarifs proposés dans les catalogues.
- Les remises des prestataires et la participation du CNAS seront accordées uniquement si la réservation est effectuée par l'un des moyens indiqués dans les encarts des prestataires.
- Les remises des prestataires ne sont pas cumulables entre elles.
- Offres valables jusqu'à épuisement des disponibilités.
- Le CNAS pourrait réclamer la subvention indûment payée en cas de non-respect de ces conditions.



L'organisme accepte le dispositif VACAF.



L'organisme propose des offres solidaires.



L'organisme propose des offres exclusives.



Réservation en ligne possible sur cnas.fr.



Certains logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. À spécifier lors de la réservation téléphonique.



Hôtellerie plein air



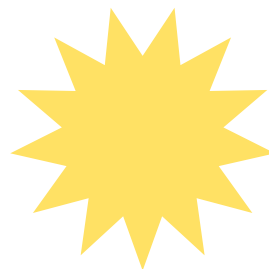
Résidences mer et montagne, campings et complexes 5* / France et Europe

- 12% toute l'année sur les offres standards
- 7% toute l'année sur les offres portant
la mention « La Collection »

Remises cumulables avec toutes
les promotions en cours.

Frais de dossier: 24€.

> 01 84 21 41 76



Location de mobil-homes, gîtes, emplacements de camping / France et Espagne

- 10 à 15% sur les séjours en France
- 25% sur les séjours en Espagne

Offres solidaires et exclusives à partir de 220€
la semaine.

Remises non cumulables avec les offres
et promotions en cours.

Frais de dossier offerts.

> 06 87 70 08 61

Code partenaire: CNAS46



400 campings / France et Europe

jusqu'à - 20% selon destination et période
du séjour

jusqu'à - 40% en cumulant la remise
avec les offres et promotions en cours,
sur une sélection de campings,
selon la destination et la période du séjour

Frais de réservation offerts.

> 04 42 16 89 99

Code partenaire: CNAS



Location de mobil-homes dans plus de 100 campings / France et Espagne

- 12% minimum sur toutes les destinations
et périodes

Remise cumulable avec l'ensemble des
promotions en cours, soit jusqu'à 39% de remise.
Frais de dossier offerts.

> 02 52 56 24 32



Hôtellerie plein air



MS vacances
CAMPINGS CLUBS & SPA

**Cottages et emplacements campeurs /
Côtes atlantique et méditerranéenne**

- 5 à 36 % sur la réservation selon les dates de séjour

Hors gammes SIGNATURE, SIGNATURE & SPA, PREMIUM & POOL, suppléments et autres frais annexes.

Frais de réservation : 12€ par Internet et 30€ par téléphone.

> **02 53 81 70 00**



Campings et locations / France*

jusqu'à - 20 % avant le 04/07 et après le 29/08

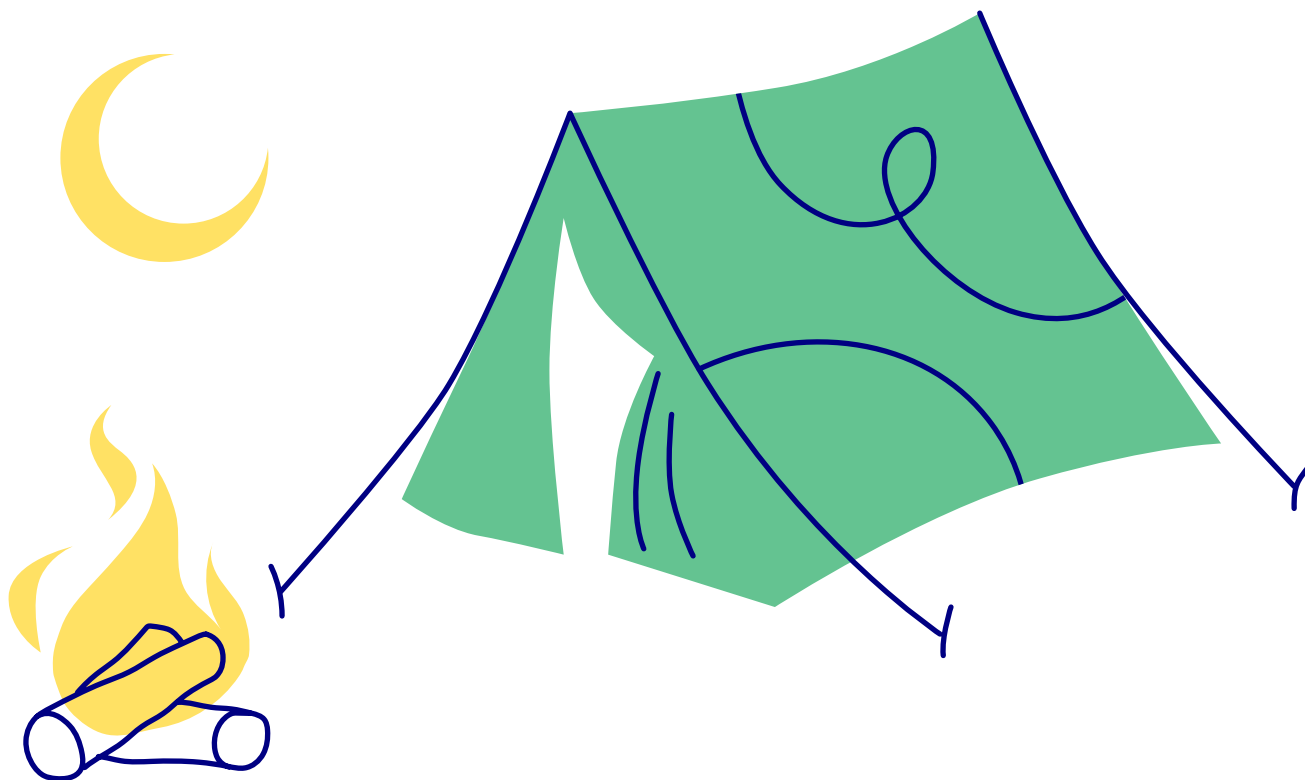
jusqu'à - 10 % du 04/07 au 29/08

* Sauf campings partenaires « Étapes André Trigano ».

Réductions cumulables avec les remises early booking et dégressivité, non cumulables avec les promotions grand public.

Frais d'inscription offerts.

> **05 61 69 05 16**



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyageurs acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).



Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences
et clubs

Locations



Circuits



Villages et résidences de vacances / France

- 12% en location

- 12% en pension complète et demi-pension

Remises applicables toute l'année
et cumulables avec certaines promotions,
hors taxes de séjour.

> 04 84 311 311
Code partenaire: CNAS



45 clubs et hôtels / France

- 5 à 10% sur toutes les destinations

jusqu'à - 15% à Saint-Jean-de-Monts

Remise applicable toute l'année et cumulable
avec les promotions, dans la limite de - 24%.

Frais de dossier offerts, assurance annulation
en supplément.

> 01 46 10 13 14
Code partenaire: 5024S



Séjours semaines et week-ends en cottages / 7 domaines en France et 20 domaines en Allemagne, Belgique et Pays-Bas

jusqu'à - 30% sur l'hébergement selon période
et date de réservation

Des cottages au cœur de la nature,
un espace aquatique chauffé
et de nombreuses activités.

Frais de dossiers offerts.

> 0 891 700 220 Service 0,25 € / min
+ prix appel

Codes partenaire: CNAS - CE 010534



Locations, villages et clubs de vacances, cottages, tourisme durable / France

- 17% en location

- 12% en pension complète ou demi-pension

Réductions cumulables avec les séjours
avantages.

Frais de dossier 10€ (au lieu de 35€) - offerts
si réservation en ligne.

> 04 73 77 56 14



Séjours en resort, circuits et croisières / France et étranger

jusqu'à - 17%* sur une sélection de destinations
et selon la date de réservation

*Offre consistant en l'application de - 2% supplémentaires sur
les offres promotionnelles Club Med en cours, selon disponibilités.
Détail des offres en agence Club Med Voyages ou sur clubmed.fr

Offre non rétroactive.

> 0 825 825 895 Service 0,15 € / min
+ prix appel

ou en agence Club Med Voyages
Code privilège: CMCOLL
Code collectivité: CQ CNAS



Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences
et clubs

Locations



Circuits

**Hôtels-clubs francophones, séjours, locations, circuits, autotours, croisières / France et étranger**

- 13 % sur les prix standards

- 10 % sur les prix promos

Remise sur montant HT, hors assurances, frais de dossier et de visa.

Frais de dossier: 30 €.

> **0 825 384 858** Service 0,15 € / min + prix appel**Résidences et clubs de vacances / France, Espagne, Italie, Portugal**

jusqu'à - 42 % sur les séjours en location

jusqu'à - 55 % sur la location de matériel de ski adulte

jusqu'à - 40 % sur les remontées mécaniques

Frais de dossier: 30 € ou 15 € pour les courts séjours.

> **01 85 74 32 40**

Héliades

Séjours, clubs, circuits, autotours, croisières... / Étranger

- 14 % sur l'ensemble des prestations (hors promotions)

- 12 % sur les promotions

Hors frais, assurances, taxes portuaires et aéroportuaires.

> **0 826 104 080** Service 0,15 € / min + prix appel**1 200 000 hébergements / France et étranger**

- 4 à 10 % toute l'année sur l'ensemble du site: logement seul, demi-pension, pension complète ou « Tout Compris »

Réduction cumulable avec l'ensemble des offres promotionnelles.

Frais de dossier offerts.

> **09 72 48 05 98 (appel gratuit)**
Numéro dédié aux renseignements (pas de réservation par téléphone)**Location d'appartements, maisons, villas avec piscine, chalets / France et étranger**

- 10 % sur les séjours vacances, week-ends et courts séjours

Remise cumulable avec les promotions, y compris les offres spéciales, *Première* et *Dernière minute*.

Pas de frais de dossier.

> **01 53 36 60 00**

Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

**Participation
CNAS****20%**sur les séjours
jeunes**10%**sur les séjours
en location**jusqu'à
5%**sur les prestations à la personne
(pension complète,
demi-pension, voyages)**Séjours, clubs tout compris, circuits
et voyages sur mesure / Étranger****- 13 %** sur tous les séjours de la marque
Jet tours**jusqu'à - 10 %** sur tous les séjours
des marques partenairesRemises cumulables avec les promotions
et les offres en cours.> **01 83 97 40 32****Code partenaire: CNASJT****KUONI****Circuits, croisières, séjours / Étranger****- 11 %** sur les séjours, circuits et promotions
des catalogues Kuoni, Scanditours, Donatello
et sur la saison printemps-été CeltictoursHors suppléments aériens, frais de visa,
taxes d'aéroport.

Frais de dossier offerts.

> **01 55 87 84 30****Code partenaire: DIRDN****Résidences, campings, villages vacances
et hôtels / France et Europe****- 12 %** sur les locations Lagrange
et Partenaires Lagrange**- 11 %** sur la billetterie seule pour le Puy du Fou**- 10 %** sur l'hôtellerie et package parcs à thèmes
Frais de dossier: 7€ / personne / séjour.> **01 71 25 02 45****Code partenaire: 200841**

maeva.com

**Appartements, maisons, gîtes, chalets,
campings / France, Espagne, Italie, Portugal
et Croatie****- 10 %** sur les locations**jusqu'à - 40 %** avec les offres Early Booking
ou Last MinutesFrais de services: de 10 à 50€ en fonction
du montant du séjour.> **01 81 80 73 20****Code partenaire: 102007**

Résidences / Clubs / Séjours / Circuits



Résidences
et clubs



Locations



Circuits



Villages Clubs & Hôtels

Plus de 35 villages-clubs et hôtels / France

- 12 à 15 %* en « Tout compris », pension complète, demi-pension ou location
- 17 à 20 %* sur les offres exclusives
- 12 % sur la location de matériel de ski

* Non applicable sur les assurances, frais de dossier et prestations annexes; non cumulable avec toute autre réduction et promotion.

Frais de dossier offerts si réservation en ligne.

> 04 87 75 00 50



Résidences et campings / France et étranger

- 12 à 16 % sur les séjours en location, selon la destination et la période
- 10 % sur les séjours en pension complète ou demi-pension

- 19 à 60 % sur les offres exclusives selon la période du séjour

Frais de dossier: 25€, offerts sur les offres exclusives.

> 04 42 25 99 95



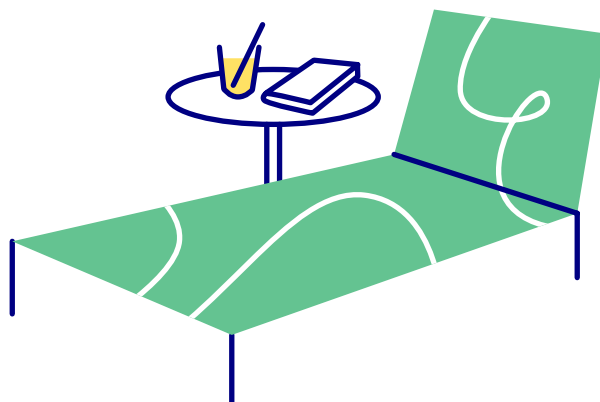
6 villages-clubs et résidences à la mer, campagne et montagne / France

- 20 % en location
- 15 % en pension complète et demi-pension

Frais de réservation: 10 € (au lieu de 15 €), offerts si réservation en ligne.

> 03 84 25 26 19

Code partenaire: CNAS2014



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Participation CNAS

20%

sur les séjours
jeunes

10%

sur les séjours
en location

jusqu'à
5%

sur les prestations à la personne
(pension complète,
demi-pension, voyages)



**Séjours en appartements ou maisons,
en résidences et villages-clubs / France,
Europe, Antilles, île Maurice**

- 10 % sur les résidences

Remise cumulable avec les offres en cours.

> **0 891 701 267** Service 0,25 € / min
+ prix appel

Code partenaire: CNAS - 102007



**Séjours à prix promo, clubs tout compris
et circuits accompagnés / Étranger**

- 10 % sur l'ensemble des offres de la marque
Promoséjours

jusqu'à - 10 % sur tous les séjours des marques
partenaires

Remise cumulable avec les promotions
et offres spéciales en cours.

Frais de dossier offerts.

> **01 83 97 46 98**
Code partenaire: CNAS



**+ de 120 destinations séjours, circuits,
croisières et autotours / France et étranger**

- 9 % sur les prix standards

- 8 % sur les prix promos

Remises sur le montant HT, hors assurances,
frais de dossier et de visa.

Frais de dossier: 16 € / pers.

> **0 892 230 586** Service 0,60 € / min
+ prix appel

Réservation en agence possible



**Clubs, résidences, hôtels, croisières fluviales /
France**

- 15 % sur les résidences locatives, les clubs
et les hôtels

- 5 % sur les sites partenaires
et les croisières fluviales

Frais de dossier offerts.

> **04 91 00 96 82**
Code partenaire: CAS



**30 villages vacances mer, montagne
et campagne en location, pension complète
et demi-pension**

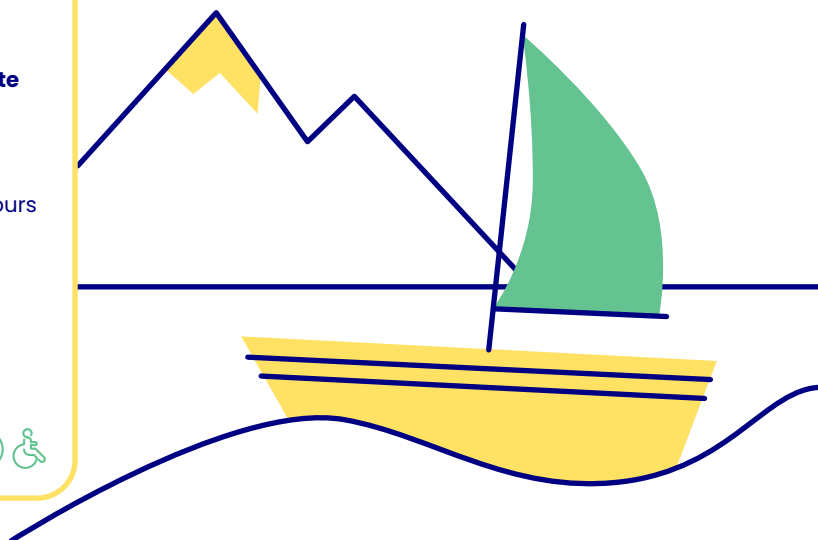
- 12 % hors vacances scolaires

- 10 % pendant les vacances scolaires

Réductions applicables sur un séjour de 7 jours
minimum, non cumulables avec les offres
promotionnelles.

Frais d'adhésion offerts (15 €).

> **01 43 58 95 77**
Code partenaire: 330 200



Résidences / Clubs / Séjours / Circuits

Résidences
et clubs

Locations



Circuits

**17 villages-clubs 3 ou 4 étoiles en formule « tout compris » / France**

Hiver - 10 % sur la montagne,
- 15 % sur le littoral

Été - 10 % sur le littoral
- 15 % sur la montagne

Remises cumulables avec les offres
« Early Booking » hiver / été. Remise de 1 %
sur toutes les offres promotionnelles.

Frais de dossier: 37 €.

> 04 91 04 87 04
Code partenaire: 476

**Villages de vacances, séjours, hôtels et locations / France et étranger**

- 5 à 15 % sur les locations en France

- 5 à 12 % sur les séjours en France

- 10 % sur les hôtels et locations sans transport
« Création VTF » à l'étranger

Remises cumulables avec les offres
1^{re} minute VTF.

Frais d'adhésion: famille 44 € – individuel 22 €.

> 04 42 123 200
Code partenaire: 616268

**Villages vacances et résidences / France**

- 10 % en location

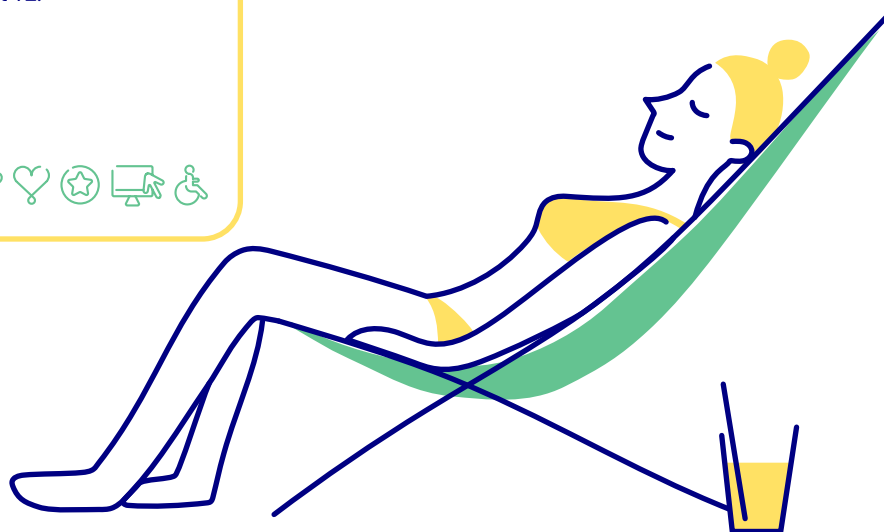
- 10 % en pension complète et demi-pension

Réductions cumulables avec les offres
« Première Minute ».

Frais de dossier: 36 €.

Hors hôtels et sites partenaires, promotions
« Dernière Minute », tarifs T1 et T2.

> 04 73 43 05 31



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Tourisme et handicap



UFCV

Union Française des Familiales de Cécité

Séjours « Évasion Handicap Famille » dans 20 villages vacances / France

Séjours « répit des aidants » pour les familles
dont un ou plusieurs enfants, âgés de 6
à 25 ans, sont en situation de handicap.

- 10 % sur l'hébergement

Hors options, garantie annulation
et promotions.

> 01 44 72 45 10



Tourisme durable et responsable



**ALLIBERT
TREKKING**
Guides par passion

Voyages « nature et aventure », à pied ou à vélo / France et étranger

- 5 % sur tous les circuits individuels
(adultes et familles) : groupe accompagné,
en liberté, sur mesure ou privatif

Frais de dossier offerts.

Remise sur le prix de base du voyage,
non cumulable avec d'autres remises.

> 04 76 45 50 50



Circuits et voyages responsables et solidaires / Étranger

- 5 % sur les circuits « Voyager autrement »,
pour aller à la rencontre des populations
et des économies locales

- 5 % sur les séjours, circuits et croisières
fluviales « Vacances Bleues »

Frais de dossier offerts.

> 04 91 00 96 82

Séjours jeunes

**Séjours linguistiques pour les 8-18 ans pendant les vacances d'hiver, printemps, été et Toussaint / France et étranger**

- 9 % sur tous les séjours en Europe
- 5 % sur tous les séjours aux USA / Canada
- 12 % sur les 3 offres exclusives en Grande-Bretagne: Discover London, British Duo et séjour « Stage d'anglais spécial secondes »

Remises non cumulables avec les autres réductions.

Frais de dossier: 65 € (au lieu de 100 €).

> 05 45 97 41 95
Code partenaire: CNAS

**Telligo****Séjours thématiques, linguistiques, sportifs et voyages pour les jeunes de 4 à 17 ans / France et étranger**

- 4 % sur tous les séjours des catalogues Telligo

Hors options, transport (sauf pour certains séjours à l'étranger si précisé), assurance et autres réductions.

> 01 46 12 18 50
Code partenaire: CNAS78

**Séjours sportifs, hébergement, pension complète, activités, matériel / France métropolitaine, Antilles, étranger**

Enfants 6-17 ans

- 4 % sur toutes les destinations

Certains séjours sont adaptés aux enfants en situation de handicap.

Formation BAFA 16-20 ans

- 10 %

Séjours sportifs adultes et familles

consultez l'offre sur cnas.fr

Hors options, transport en métropole, taxes et autres réductions.

> 09 69 36 08 99 (appel non surtaxé)

**UFCV****Colonies de vacances et séjours vacances adaptés pour jeunes de 4 à 25 ans en situation de handicap / France**

Colonies inclusives pour les 4-17 ans

- 5 % sur toutes les destinations
- Hors adhésion et garantie annulation

Séjours vacances adaptés pour les 6-25 ans

modalités de l'offre à retrouver sur cnas.fr

Hors options, transport, suppléments et garantie annulation.

> Colonies inclusives: 01 75 77 53 53

> Séjours vacances adaptés:

0 810 100 127 Service 0,06 € / min
+ prix appel

**Colonies et vacances jeunes 4-17 ans / France et étranger**

- 5 % hors transport

11 thématiques adaptées aux tranches d'âge des enfants.

Remise non cumulable avec toute autre offre.

Frais d'adhésion offerts (15 € / participant).

> 01 43 58 95 77
Code partenaire: 330 200



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).

Tourisme fluvial & maritime/Croisières



Brittany Ferries

Traversées maritimes au départ de la France vers Londres, Grande-Bretagne, Irlande, Espagne

- 10 % sur les traversées maritimes

Frais de dossiers offerts.

> 02 98 244 706

Code partenaire: 986C2



CROISILAND

Vos vacances 100% plaisir !

Croisières maritimes et fluviales:
Costa Croisières - MSC Croisières - Ponant -
CroisiEurope - Norwegian Cruise Line -
Royal Caribbean - Compagnie Française
de Croisières

jusqu'à - 10 % sur la part maritime en port/port, hors taxes, cumulable avec les offres et cartes de fidélité des compagnies

Frais de dossier: 10 € (au lieu de 15 €).

> 04 79 26 59 60



devient

Riverly

Croisières fluviales et Pénichettes® sans permis / France et Europe

- 10 % sur une croisière d'une semaine ou plus

- 7 % sur les courts-séjours

Remises cumulables avec les offres permanentes et spéciales.

Offre valable sur tous les bateaux et bases Riverly (liste sur demande).

> 03 86 91 72 72

Codes partenaire:

offre standard: 140002

offres solidaires: 240002



Vols secs



MISTERFLY

Billets d'avion (services en ligne):
500 compagnies régulières & low cost /
France et étranger

- 2 % sur l'ensemble du site

Remise cumulable avec les offres promotionnelles.

Pas de frais de dossier.

Option Flex: assurance annulation sans motif ni justificatif; voir conditions sur le site du prestataire.

> **Service client:**
rubrique Gérer ma réservation
sur le site du prestataire



Locations de ski



275 magasins de stations / France et Andorre

Location en ligne

– **7%** minimum sur **les prix web** du site INTERSPORT Rent, soit jusqu'à 55% d'économies Cumulable avec la **remise Team INTERSPORT de 5 à 15%**.

Option ZEN: annulation sans justificatif (2€ / dossier).

Location en station

– **20%** sur la location d'un pack complet ski alpin ou snowboard, dès 2 jours de location, sur présentation de la carte ou l'attestation de bénéficiaire CNAS



780 magasins / France et Europe

– **5%** supplémentaires sur les réductions de skiset.com, soit **jusqu'à – 55%** en réservant en ligne ou par téléphone

Réduction cumulable avec l'offre Famille (5% dès 4 packs) dans les magasins participants.

Annulation gratuite et sans condition: 100% remboursés jusqu'à 24h avant le 1^{er} jour de ski.

> **01 41 12 97 97**
Code partenaire: CNAS



Forfait de ski rechargeable / 7 domaines skiables en France

– **10 à 30%** selon le domaine skiable

Réservation et codes partenaires disponibles sur cnas.fr

> **04 79 84 37 15**



Programmes ANCV jeunes et seniors



Vous avez entre 18 et 25 ans et vous résidez en France ?

Bénéficiez d'une aide financière de l'ANCV, accordée sous condition de ressources ou de statut pour partir en vacances.

Toute l'année, un large choix de séjours – dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap – à tarifs avantageux.

> **Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations:**
www.depart1825.com
Gestion assurée exclusivement par l'ANCV



Pour favoriser le départ en vacances des personnes de **60 ans et plus**, à la retraite ou sans activité professionnelle, l'ANCV propose Seniors en Vacances. Séjours tout compris – dont certains adaptés aux personnes en situation de handicap –, hors transport, à un tarif préférentiel vers plus de 200 destinations en France et en Europe! L'ANCV finance une partie du séjour, sous condition de ressources.

> **Pour bénéficier de ce programme ou obtenir davantage d'informations:**
www.ancv.com ou par téléphone
Gestion assurée exclusivement par l'ANCV

0 969 320 616 Service gratuit + prix appel



Pour bénéficier des conditions préférentielles des offres des pages 31 à 42, vous devez impérativement réserver au n° de téléphone indiqué ou via la réservation en ligne lorsque celle-ci est proposée. Les remises ne s'appliquent pas aux assurances, hausses de carburant, taxes d'aéroport, redevances passager, visas et offres Internet. Sauf exceptions, les organismes et voyagistes acceptent les Chèques-Vacances pour régler les destinations métropole, Outre-mer et Union européenne (se renseigner au préalable).



Changez de voiture, pas de budget !

-37,5%



**25 625 €* | CITROËN C5 AIRCROSS
BLUE HDI 130 CH**
PRIX REMISÉ

-31%



**22 294 €* | PEUGEOT 2008
100 CH S&S BVM6**
PRIX REMISÉ

-26%



**18 728 €* | OPEL CORSA
GS TURBO 100 CH**
PRIX REMISÉ

Jusqu'à

-40%*

de remise

- ☒ Garantie constructeur
- ☒ 30 marques
- ☒ Livraison sous 72h
- ☒ Service de financement



Tél : 01 47 76 74 21 – clubauto-cnass.com

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ, VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER

*voir conditions générales sur notre site internet - Exemple de remises au 1^{er} octobre 2025 - voir CGV sur le site www.clubauto-cnass.com. Les informations, prix, remises et stocks sont donnés à titre indicatif non-contractuel et doivent faire l'objet d'une confirmation écrite par nos soins lors de la commande. Offre non rétroactive et non cumulable avec toute autre promotion dans la limite des stocks disponibles. Options non remises.

Offrir plus
d'avantages à ceux
qui prennent soin
de nous, c'est ça
être assurément
humain.

Inès,
secrétaire de mairie.

BÉNÉFICIAIRES DU CNAS

-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO, MOTO,
HABITATION OU ACCIDENTS ET FAMILLE
la 1^{re} année sur votre 1^{er} contrat souscrit

50€ OFFERTS*

lors de la 1^{re} échéance annuelle
de ce 1^{er} contrat



Assurément
Humain



*Réductions applicables pour le 1^{er} contrat AUTO PASS ou MOTO PASS ou Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS ou Accidents et Famille souscrit entre le 01/01/2026 et le 31/12/2026 par lequel le bénéficiaire CNAS devient nouveau sociétaire GMF. La réduction de 20% est valable sur le montant de la première année de cotisation (hors droit d'entrée, frais d'échéance et frais de mensualisation). Offres non cumulables avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, habitation DOMO PASS, habitation AMPHI PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et les Conventions d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles dans les agences GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92 300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Julien Magre